60 - SOURATE DE L'ÉPREUVE

13 versets

Révélée tout entière à Médine à la suite de la sourate des Conjurés

بِسۡمِ ٱللَّهِ ٱلرَّحۡمَٰنِ ٱلرَّحِيمِ

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ لَا تَتَّخِذُواْ عَدُوِّي وَعَدُوَّكُمۡ أَوۡلِيَآءَ تُلۡقُونَ إِلَيۡهِم بِٱلۡمَوَدَّةِ وَقَدۡ
كَفَرُواْ بِمَا جَآءَكُم مِّنَ ٱلۡحَقِّ يُخۡرِجُونَ ٱلرَّسُولَ وَإِيَّاكُمۡ أَن تُؤۡمِنُواْ بِٱللَّهِ رَبِّكُمۡ إِن
كُنتُمۡ خَرَجۡتُمۡ جِهَٰدٗا فِي سَبِيلِي وَٱبۡتِغَآءَ مَرۡضَاتِيۚ تُسِرُّونَ إِلَيۡهِم بِٱلۡمَوَدَّةِ وَأَنَا۠ أَعۡلَمُ
بِمَآ أَخۡفَيۡتُمۡ وَمَآ أَعۡلَنتُمۡۚ وَمَن يَفۡعَلۡهُ مِنكُمۡ فَقَدۡ ضَلَّ سَوَآءَ ٱلسَّبِيلِ ١ إِن
يَثۡقَفُوكُمۡ يَكُونُواْ لَكُمۡ أَعۡدَآءٗ وَيَبۡسُطُوٓاْ إِلَيۡكُمۡ أَيۡدِيَهُمۡ وَأَلۡسِنَتَهُم بِٱلسُّوٓءِ وَوَدُّواْ لَوۡ
تَكۡفُرُونَ ٢ لَن تَنفَعَكُمۡ أَرۡحَامُكُمۡ وَلَآ أَوۡلَٰدُكُمۡۚ يَوۡمَ ٱلۡقِيَٰمَةِ يَفۡصِلُ بَيۡنَكُمۡۚ وَٱللَّهُ
بِمَا تَعۡمَلُونَ بَصِيرٞ ٣

yâ 'ayyuhâ-l-ladîna 'ā manû lâ tattaḫidû 'aduwwî wa 'aduwwakum **'awliyā** 'a tulqûna 'ilayhim bil-mawaddati waqad kafarû bimâ jā 'akum **mina**-l-ḥaqqi yuḫrijûna-r-rasûla wa 'iyyâkum 'an tu'minû bi-L-Lâhi. **rabbikum** 'in kuntum ḫarajtum jihâdan fî sabîlî wa-b-tiġā 'a marḍâtî **tusirruna** 'ilayhim bi-l-mawaddati wa 'ana 'a'lamu bimā 'aḫfaytum

wamâ 'a'lantum wa may-yaf'alhu minkum faqad ḍalla sawâ'a-s-sabîli (1) 'in yaṯqafûkum yakûnû lakum 'a'dâ'an wa yabsuṭû 'ilaykum '-aydiyahum wa 'alsinatahum bi-s-sû'i wa waddû law takfurûn (2).lan tanfa'akum 'arḥâmukum walâ 'awlâdukum yawma-l-qiyâmati yafṣilu baynakum wa-L-Lâhu bimâ ta'malûna Baṣîrun (3).

Au nom d'Allah le Miséricordieux le Très Miséricordieux.

O croyants, ne vous alliez pas à mes ennemis et aux vôtres. Vous leur offrez votre amitié alors qu'ils ont repoussé la vérité qui vous a été révélée. Ils vous ont combattu ainsi que le Prophète pour avoir cru en Allah, votre Seigneur. Quand vous avez quitté vos foyers pour servir ma cause et rechercher ma grâce, était-ce pour leur proposer votre amitié? Je sais tout ce que vous cachez et montrez. Ceux d'entre vous qui s'allient à mes ennemis prennent une mauvaise voie. (1) S'ils marquaient quelque succès sur vous, vous éprouveriez la rigueur de leur hostilité. Ils s'acharneraient sur vous de toute la force de leurs bras et de tout le fiel de leurs langues. Ils ne désirent qu'une chose, c'est que vous perdiez la foi.. (2) Vos parents et vos enfants ne vous seront d'aucun secours. Au jour de la résurrection, Allah vous départagera. Allah voit toutes vos actions. (3).

La raison pour laquelle les premiers versets furent révélés était la traitrise de Hateb Ben Abi Balta'a, en voici son résumé:

«Hateb était parmi ceux qui ont fait la hégire à Médine et participé à la bataille de Badr. Il n'était pas un Qoraïchite mais avait des biens et une famille qui les avait laissés à La Mecque. Quand le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- décida à conquérir cette ville après que ses habitants eussent violé le traité, Il donna ses ordres aux fidèles de faire leurs préparatifs pour les attaquer. Il invoqua Dieu par ces mots: «Grand Dieu, fais que notre intention parvienne aux Mecquois». Alors Hateb écrivit une lettre et l'envoya aux Qoraïchites pour les avertir voulant par ce faire rendre service aux habitants de La Mecque (dans le but de protéger ses biens et sa famille).

Comme suite à ce récit, l'imam Ahmed rapporte que 'Ali a raconté: «Le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- me chargea avec Al-Zoubayr et Al-Miqdad d'une mission en nous disant: «Partez et lorsque vous arrivez à «Rawdat Khakh» (un certain endroit), vous trouverez une femme en route vers La Mecque qui porte une certaine

lettre. Arrachez-la lui». Nous partîmes sur nos chevaux à grande vitesse et, arrivés au lieu indiqué, nous trouvâmes la femme. Nous lui demandâmes de nous remettre la lettre. Comme elle nia d'avoir cette lettre sur elle, nous la menaçâmes de la dévêtir. Elle la prit de ses chevelures et nous la remit. Cette lettre contenait un avertissement de Hateb à certains Qoraïchites les prévenant de l'attaque que prépara le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- contre la ville:

«Le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue-, ayant pris la lettre, manda Hateb et l'interrogea: «C'est quoi ô Hateb?» Il lui répondit: «Ne hâte pas ton jugement à mon égard. J'étais un homme très lié aux Qoraïchites bien que je ne suis pas l'un des leurs. Parmi les émignrés qui t'ont accompagné à Médine, il y en a certains qui ont des proches à La Mecque pour garder leurs familles. Quant à moi, ne profitant pas de ce privilège, j'ai voulu leur rendre service afin de protéger les miens. Je n'ai fait cela ni par incrédulité ni par apostasie ni même voulu redevenir idolâtre après ma conversion». Le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- dit alors à ses compagnons: «Cet homme-là est sincère». Omar s'écria: «Laisse-moi trancher la tête de cet hypocrite». Mais le Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- lui répliqua: «Non, il a pris part à la bataille de Badr. Qui vous dit, peut-être Dieu s'est présenté aux combattants de Badr et leur a dit: «Faites ce que vous voudrez, Je vous pardonne». C'est à cette occasion que ce verset fut descendu: **«O croyants, ne vous alliez pas à mes ennemis et aux vôtres»**, (Ce récit a été rapporté par les auteurs des traditions à l'exception d'Ibn Maja).

Dans ce verset, Dieu interdit aux fidèles de prendre pour patrons et alliés ceux qui sont hostiles envers Lui et Son Prophète, comme Il leur a interdit de prendre les gens du Livre quand Il a dit: **«O croyants, ne vous alliez pas aux juifs et aux chrétiens. Les uns et les autres s'allient entre eux. Celui qui les prend pour alliés se confond avec eux»** [Coran V, 51] et les menace et les avertit en leur disant: **«O croyants, ne prenez pas pour alliés, parmi les gens d'Ecriture et les idolâtres, ceux qui raillent votre religion..»** [Coran V, 57]. Le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- n'a accepté les excuses de Hateb que parce qu'il a voulu par son faire protéger ses biens et les siens sans autre but.

Les idolâtres avaient expulsé le Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- et les fidèles de La Mecque rien que pour avoir cru en Dieu, en L'adorant seul et proclamé haut Son unicité. Comment les prendre donc pour alliés, sinon les combattre et leur être hostiles?. Il a dit ailleurs: «**Ils ne leur reprochaient pas autre chose que de croire à Allah tout-puissant**» [Coran LXXXV, 8].

Puis Dieu dit aux croyants: «**Quand vous avez quitté vos foyers pour servir ma cause et rechercher ma grâce**» vous convient-ils de les prendre pour alliés alors qu'ils vous ont chassés loin de vos biens et de vos familles par mépris, haine et dénigrement de votre religion, «**était-ce pour leur proposer votre amitié?**» en la leur témoignant secrètement? Quiconque parmi vous agit ainsi, il s'est bel et bien fourvoyé loin de la voie droite et s'égare.

«**S'ils marquaient quelque succès sur vous, vous éprouveriez la rigueur de leur hostilité. Ils s'acharneraient sur vous de toute la force de leurs bras et de tout le fiel de leurs langues**». S'ils vous prenaient en leur pouvoir, ils vous auraient nui par leurs actes et leurs paroles, et en plus, ce qu'ils désiraient c'est que vous reveniez à l'état d'incrédulité. Comme leur hostilité envers vous est apparente et cachée, comment les prenez-vous pour alliés?. Aussi bien vos liens familiaux que vos enfants ne vous seront utiles au jour de la résurrection si votre Seigneur voudra vous punir car vous aurez par ce faire obtenu leur satisfaction mais vous aurez courroucé Dieu contre vous. Quiconque cherche à satisfaire à ses proches en mécroyant, sera perdu et déçu et aura rendu ses œuvres vaines. Un tel lien familial ne lui servira à rien auprès de Son Seigneur.

قَدْ كَانَتْ لَكُمْ أُسْوَةٌ حَسَنَةٌ فِيٓ إِبْرَٰهِيمَ وَٱلَّذِينَ مَعَهُۥٓ إِذْ قَالُوا۟ لِقَوْمِهِمْ إِنَّا بُرَءَٰٓؤُا۟
مِنكُمْ وَمِمَّا تَعْبُدُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ كَفَرْنَا بِكُمْ وَبَدَا بَيْنَنَا وَبَيْنَكُمُ ٱلْعَدَٰوَةُ وَٱلْبَغْضَآءُ
أَبَدًا حَتَّىٰ تُؤْمِنُوا۟ بِٱللَّهِ وَحْدَهُۥٓ إِلَّا قَوْلَ إِبْرَٰهِيمَ لِأَبِيهِ لَأَسْتَغْفِرَنَّ لَكَ وَمَآ أَمْلِكُ لَكَ
مِنَ ٱللَّهِ مِن شَىْءٍ ۖ رَّبَّنَا عَلَيْكَ تَوَكَّلْنَا وَإِلَيْكَ أَنَبْنَا وَإِلَيْكَ ٱلْمَصِيرُ ﴿٤﴾ رَبَّنَا لَا تَجْعَلْنَا
فِتْنَةً لِّلَّذِينَ كَفَرُوا۟ وَٱغْفِرْ لَنَا رَبَّنَآ ۖ إِنَّكَ أَنتَ ٱلْعَزِيزُ ٱلْحَكِيمُ ﴿٥﴾ لَقَدْ كَانَ لَكُمْ

فِيهِمْ أُسْوَةٌ حَسَنَةٌ لِّمَن كَانَ يَرْجُوا اللَّهَ وَالْيَوْمَ الْآخِرَ ۚ وَمَن يَتَوَلَّ فَإِنَّ اللَّهَ هُوَ الْغَنِيُّ الْحَمِيدُ ﴿٦﴾

qad kânat lakum 'uswatun ḥasanatun fî 'Ibrâhîma wa-l-laḏîna ma'ahû 'iḏ qalû liqawmihim 'innâ bura'â'u minkum wa mimmâ ta'budûna min dûni-L-Lâhi kafarnâ bikum wa badâ baynanâ wa baynakumu-l-'adâwata wa-l-bagḍâ'u 'abadan ḥattâ tu'minû bi-L-Lâhi waḥdahû 'illâ qawla '-Ibrâhîma li'abîhi la 'astagfiranna laka wamâ 'amliku laka mina-L-Lâhi min šay'in rabbanâ 'alayka tawakkalnâ wa 'ilayka 'anabnâ wa 'ilayka-l-masîru (4) Rabbanâ lâ taj'alnâ fitnata-l-li-llaḏîna kafarû wa-gfir lanâ rabbanâ 'innaka 'anta-l-'Azîzu-l-Ḥakîmu (5) laqad kâna lakum fîhim '-uswatun ḥasanatu-l-liman kâna yarjû-L-Lâha wa-l-yawma-l-'âḫira wa may-yatawalla fa'inna-L-Lâha huwa-l-ganiyyu-l-Ḥamîdu (6).

Suivez le bel exemple d'Abraham et de ses partisans lorsqu'ils dirent à leur peuple: «Nous sommes sans attache avec vous et les divinités que vous adorez en dehors d'Allah. Nous vous renions. L'inimitié et la haine nous sépareront pour toujours à moins que vous ne vous ralliez à Allah unique.» Néanmoins, Abraham concéda à son père: «J'implorerai le pardon pour toi mais sans rien te garantir de sa part». Seigneur, nous mettons notre confiance en toi, nous revenons à Toi. C'est à Toi que tout aboutit. (4) O notre Maître, fais que nous ne vivions pas en mauvaise intelligence avec les infidèles. Pardonne-nous. Tu es puissant et sage. (5) Abraham et ses partisans sont un bel exemple pour ceux qui espèrent en Allah et dans le jugement dernier. Quant à ceux qui le négligent, Allah s'en désintéresse. Il est riche et glorieux. (6).

Dieu ordonne à Ses serviteurs croyants de s'éloigner des incrédules et de désavouer leur religion en prenant Abraham -que la paix soit sur lui- et ses partisans comme bel exemple qui déclarèrent à leur peuple franchement: «Nous vous avons reniés, vous et ce que vous adorez en dehors de Dieu. L'animosité et la haine se sont à jamais montrées entre vous et nous tant que vous suiviez ce culte erroné. Nous vous désavouons jusqu'à ce que vous croyiez en un Dieu unique sans rien Lui associer et que vous reniez vos fausses divinités». Dieu a excepté les paroles d'Abraham quand il a dit à son père: «J'implorerai le pardon d'Allah pour toi mais sans rien te garantir

de sa part» Et ceci parce qu'Abraham ne demanda pardon pour son père qu'en vertu d'une promesse qui lui avait faite. Mais quand il vit clairement que son père était un ennemi de Dieu, il le désavoua. À savoir aussi que certains croyants imploraient le pardon de Dieu pour leurs pères qui mouraient incrédules en disant: «Nous faisons cela en imitant Abraham».

Mais une fois séparés de leur peuple, Abraham et ceux qui étaient avec lui dirent: **«Seigneur, nous mettons notre confiance en toi, nous revenons à Toi. C'est à Toi que tout aboutit»**. Nos affaires sont entre Tes mains en Te les confiant. C'est vers Toi que sera le retour au jour dernier. Ils implorèrent aussi le Seigneur de ne plus faire d'eux un sujet de tentation pour les infidèles. **«O notre Maître, fais que nous ne vivions pas en mauvaise intelligence avec les infidèles»**. Moujahed l'a commenté comme suit;: «fais que nous ne soyons chatiés ni par leurs mains ni par un supplice venant de Toi, car ils diraient: Si ces gens-là étaient dans le vrai ils n'auraient pas subi un tel châtiment». **«Seigneur, pardone- nous. Tu es puissant et sage»** dissimule nos péchés des autres et absous-nous car Tu es capable sur toute chose et sage dans Tes lois, actes et paroles.

Dieu ensuite, comme affirmation, cite l'exemple d'Abraham et de ses partisans pour être imités. **«Abraham et ses partisans sont un bel exemple pour ceux qui espèrent en Allah et dans le jugement dernier»**. Il y a là une exhortation aux fidèles qui croient en Dieu et au jour dernier. Mais ceux qui se détournent de ses enseignements, qu'ils sachent que Dieu peut se passer d'eux car Il est riche, n'a besoin de quiconque et Il est digne de louanges, comme Il confirme cette réalité en disant: **«Que vous soyez fidèles, que toute la terre le soit, qu'importe! Allah est toute puissance et toute gloire»** [Coran XIV, 8].

۞ عَسَى ٱللَّهُ أَن يَجْعَلَ بَيْنَكُمْ وَبَيْنَ ٱلَّذِينَ عَادَيْتُم مِّنْهُم مَّوَدَّةً ۚ وَٱللَّهُ قَدِيرٌ ۚ وَٱللَّهُ
غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٧﴾ لَّا يَنْهَىٰكُمُ ٱللَّهُ عَنِ ٱلَّذِينَ لَمْ يُقَٰتِلُوكُمْ فِى ٱلدِّينِ وَلَمْ يُخْرِجُوكُم
مِّن دِيَٰرِكُمْ أَن تَبَرُّوهُمْ وَتُقْسِطُوٓا۟ إِلَيْهِمْ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ يُحِبُّ ٱلْمُقْسِطِينَ ﴿٨﴾ إِنَّمَا يَنْهَىٰكُمُ
ٱللَّهُ عَنِ ٱلَّذِينَ قَٰتَلُوكُمْ فِى ٱلدِّينِ وَأَخْرَجُوكُم مِّن دِيَٰرِكُمْ وَظَٰهَرُوا۟ عَلَىٰٓ إِخْرَاجِكُمْ أَن

تَوَلَّوْهُمْ وَمَن يَتَوَلَّهُمْ فَأُوْلَٰٓئِكَ هُمُ ٱلظَّٰلِمُونَ ﴿٩﴾

'asâ-L-Lâhu 'an yaj'ala baynakum wa bayna-l-ladîna 'âdaytum minhum mawaddatan wa-L-Lâhu Qadîrum wa-L-Lâhu Gafûrur-Rahîm (7) lâ yan hâkumu-L-Lâhu 'ani-l-ladîna lam yuqâtilukum fî-d-dîni wa lam yuhrijûkum min diyârikum 'an tabarrûhum wa tuqsitû 'ilayhim 'inna-L-Lâha yuhibbu-l-muqsitîna (8) 'innamâ yanhâkumu-L-Lâhu 'ani-l-ladîna qâtalûkum fî-d-dîni wa 'ahrajûkum min diyârikum wa zâharû 'alâ '-ihrâjikum 'an tawallûhum wa may-yatawallahum fa 'ûlâ''ika humu-z-zâlimûna (9).

Allah peut faire naître une cordiale entre vous et vos ennemis. Allah est puissant. Il est plein d'indulgence et de commisération. (7) Allah ne vous interdit pas d'être bons et justes envers ceux qui ne vous attaquent pas à cause de votre religion et ne vous expulsent pas de vos demeures. Il aime les justes. (8) Mais Il vous interdit toute alliance avec ceux qui vous combattent à cause de votre religion, vous expulsent de vos demeures ou y contribuent. Une telle alliance serait une iniquité. (9).

Dieu montre à Ses serviteurs croyants qu'Il est capable d'établir une amitié entre eux et ceux qui ne les ont pas combattus ni les ont expulsés de leurs foyers, car Il peut réunir des choses contradictoires comme Il peut rallier deux ennemis et créer une amitié après une animosité. Il a dit ailleurs: «**Reconnaissez les bienfaits d'Allah sur vous, Lui qui d'ennemis que vous étiez, a fait l'union entre vos cœurs**» [Coran III, 103]. Et dans le même sens, le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- a dit aux fidèles: «N'étiez-vous pas égarés et Dieu vous a dirigés par moi et étant divisés Il vous a réunis?» Dieu affirme cette réalité quand Il a dit en s'adressant à Son Prophète: «**Quand bien même tu aurais dépensé toutes les richesses du monde, tu n'aurais pas réunis une pareille union**» [Coran VIII, 63]. Et le Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- d'exhorter les hommes: «Aime ton bien-aimé modérément car il se pourrait un jour que tu le haïsses, et haïs ton mal-aimé modérément car il se pourrait un jour que tu l'aimes» ***(Rapporté par Tirmidzi).***

«**Il est plein d'indulgence et de commisération**» envers les impies s'ils reviennent à Lui repentants et se convertissent, car quiconque se repent sincèrement est pareil à celui qui n'a commis aucun péché.

Ibn Chéhab rapporte que le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- avait investi Abou Soufian Sakhr Ben Harb de pouvoir sur une région de Yemen. Après la mort du premier, Abou Soufian rentra à la Mecque. En route, il rencontra «Zoul-khimar» qui avait apostasié. Il le tua et fut le premier qui combattit les apostasiés pour défendre la religion de Dieu. Et Ibn Chébab d'ajouter: Abou Soufian était parmi les concernés par le verset: **«Allah peut faire une cordiale entre vous et vos ennemis».**

Dieu ne défend pas les musulmans de fréquenter ceux qui ne les ont pas combattus et qui ne les ont pas chassés de leurs demeures. Il leur recommande d'être bons et équitables envers eux. A ce propos, Asma' la fille d'Abou Bakr raconte: «Ma mère, qui était encore polythéiste à l'époque où un pacte fut conclu avec les Qoraïchites, vint me rendre vsite. Je me rendis chez le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- pour lui demander si je peux la recevoir? Il me répondit: «Oui, sois bonne envers ta mère». » ***(Rapporté par Boukhari, Mouslim et Ahmed).*** Dans une autre version, l'imam Ahmed, d'après Abdullah Ben Az-Zoubayr, la mère était venue apportant des cadeaux à sa fille. Dieu à cette occasion fit descendre ce verset: **«Allah ne vous interdit pas d'être bons et justes envers ceux qui ne vous attaquent pas»** Et par la suite, le Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- ordonna à Asma de recevoir sa mère et d'accepter ses cadeaux.

«Il aime les jutes». Il est cité dans un hadith authentique que le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- a dit: «Les justes seront sur des chaires en lumière à droite du Trône pour prix de leur équité envers leurs proches et envers ceux qui ont été sous leur pouvoir».

Dieu a interdit seulement aux croyants de prendre pour alliés ceux qui les ont combattus, expulsés de leurs demeures ou qui ont participé à cette expulsion. Il leur ordonne d'être hostiles envers eux en les menaçant: **«Une telle alliance serait une iniquité»** ne les prenez donc pas pour intimes autrement vous aurez commis une injustice.

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ إِذَا جَآءَكُمُ ٱلْمُؤْمِنَٰتُ مُهَٰجِرَٰتٍ فَٱمْتَحِنُوهُنَّ ٱللَّهُ أَعْلَمُ بِإِيمَٰنِهِنَّ

فَإِنْ عَلِمْتُمُوهُنَّ مُؤْمِنَٰتٍ فَلَا تَرْجِعُوهُنَّ إِلَى ٱلْكُفَّارِ لَا هُنَّ حِلٌّ لَّهُمْ وَلَا هُمْ يَحِلُّونَ لَهُنَّ
وَءَاتُوهُم مَّآ أَنفَقُوا۟ وَلَا جُنَاحَ عَلَيْكُمْ أَن تَنكِحُوهُنَّ إِذَآ ءَاتَيْتُمُوهُنَّ أُجُورَهُنَّ وَلَا
تُمْسِكُوا۟ بِعِصَمِ ٱلْكَوَافِرِ وَسْـَٔلُوا۟ مَآ أَنفَقْتُمْ وَلْيَسْـَٔلُوا۟ مَآ أَنفَقُوا۟ ذَٰلِكُمْ حُكْمُ ٱللَّهِ يَحْكُمُ
بَيْنَكُمْ وَٱللَّهُ عَلِيمٌ حَكِيمٌ ﴿١٠﴾ وَإِن فَاتَكُمْ شَىْءٌ مِّنْ أَزْوَٰجِكُمْ إِلَى ٱلْكُفَّارِ فَعَاقَبْتُمْ
فَـَٔاتُوا۟ ٱلَّذِينَ ذَهَبَتْ أَزْوَٰجُهُم مِّثْلَ مَآ أَنفَقُوا۟ وَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ ٱلَّذِىٓ أَنتُم بِهِۦ مُؤْمِنُونَ
﴿١١﴾

yâ 'ayyuhâ-l-ladîna 'âmanû 'idâ jâ'akumu-l-mu'minâtu muhâjiratin famtahinûhunna-L-Lâhu 'a'lamu bi 'îmânihinna fa'in 'alimtumûhunna mu'minâtin falâ tarji'ûhunna 'ilâ-l-kuffâri lâ hunna hillun lahum walâ hum yahillûna lahunna wa 'âtûhum mâ 'anfaqû walâ junâha 'alaykum 'an tankihûhunna walâ tumsiqû bi'isami-l-kawâfiri was'alû mâ '-anfaqtum wal-yas'lû mâ 'anfaqû dâlikum hukmu-L-Lâhi yahkumu baynakum wa-L-Lâhu 'Alîmun Hakîmun (10) wa 'in fâtakum šay'um min 'azwâjikum 'ilâ-l-kuffâri fa'âqabtum fa 'âtû-l-ladîna dahbat '-azwâjuhum mitla mâ 'anfaqû wa-t-taqû-L-Lâha-l-ladî 'antum bihî mu'minûna (11).

O croyants, lorsque des musulmanes se réfugient chez vous, éprouvez-les. Allah est fixé sur leur conviction. Si leur foi vous parait sincère, ne les laissez pas retourner auprès des infidèles. Car, désormais, elles ne sont plus licites pour eux ni eux pour elles. Toutefois, rendez leur dot à leurs époux. Vous pouvez alors vous-mêmes les prendre pour épouses mais à condition de les doter. Ne restez pas mariés à des femmes infidèles. Exigez d'elles le remboursement de votre dot, de même que les fidèles pourront l'exiger des croyantes qu'ils répudieront: Telle est la loi qu'Allah vous impose. Il est Savant et Sage. (10) Si quelqu'une de vos femmes passe du côté des infidèles, et que vous fassiez sur eux un butin, remboursez leurs dots à ceux que leurs femmes ont abandonnés. Craignez Allah en qui vous croyez. (11).

Nous avons déjà mentionné le traité de paix conclu entre le Message de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- et les idolâtres Qoraïchites, en commentant la sourate de la Victoire [Coran XLVIII].

Ce traité renfermait la clause suivante: «... A condition que si un musulman fuit le camp des idolâtres pour réjoindre le Prophète, celui-ci doit le leur rendre».

Quant aux femmes qui viennent aux fidèles immigrantes Dieu ordonne aux hommes de les mettre à l'épreuve. S'il s'avère qu'elles sont croyantes ils ne doivent plus les rendre aux impies. On a rapporté que la circonstance de la révélation de ce verset est la suivante: «Oum Koulthoum la fille de 'Oqba Ben Abi Mou'ait fit l'émigration à Médine avec les fidèles. Ses deux frères 'Imara et Al-Walid sortirent pour la chercher et se rendirent chez le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- lui demandant de la leur rendre. Mais Dieu révéla à ce moment- là de violer le pacte conclu avec les polythéistes surtout parce que l'affaire concerne les femmes. Il lui ordonna de garder cette femme (et plus tard toutes les musulmanes) et de la mettre à l'épreuve pour constater sa foi».

Abou Nasr Al-Asadi demanda à Ibn Abbas: «Comment le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- mettait les femmes à l'épreuve?» Il lui répondit: «Il éprouvait leurs cœurs (la foi en Dieu) qu'elles n'ont pas quitté par mépris de leurs maris, ni pour changer un domicile, ni à la recherche des biens de ce monde, mais par amour pour Dieu et pour Son Messager». Et Ibn Abbas a ajouté dans une autre version: «Il les faisait témoigner qu'il n'y a d'autres divinités que Dieu et que Mouhammed est le Messager de Dieu». Quant à Qatada, il a dit: «On les éprouvait en les faisant jurer qu'elles n'ont pas quitté leurs maris par insubordination mais par amour pour l'Islam et les musulmans et d'être prêtes à garder toujours leur foi».

«Si leur foi vous paraît sincère, ne les laissez pas retourner auprès des infidèles». Un verset qui montre que même la foi (qui est en principe dans le cœur) on peut encore la constater et la voir **«Car, désormais, elles ne sont plus licites pour eux ni eux pour elles»**. Un ordre qui interdit à une musulmane de se marier d'avec un polythéiste, car ce genre de mariage était répandu au début de l'ère islamique, la preuve fut le mariage de Zaïnab, la fille du Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue-, avec Aboul 'As Ben Ar-Rabi' le polythéiste. Quand celui-ci fut capturé le jour de Badr, sa femme Zaïnab le racheta contre un collier

d'ornement qui appartenait à sa mère Khadija. [illegible] voyant agir ainsi, le cœur du Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- s'attendrit et dit aux fidèles: «Si vous trouvez (convenable) de libérer son prisonnier, faites-le». Ils s'éxécutèrent. Le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- le libéra en lui promettant de lui envoyer sa femme. Il tint sa promesse et envoya sa fille Zainab avec Zaïd Ben Haritha. Elle demeura à Médine, en l'an deux après l'Hégire jusqu'à la conversion de son mari Aboul-'As qui eut lieu en l'an huit. Il la rendit à la maison conjugale en vertu du premier mariage sans lui fixer une dot. Ce récit fut rapporté par Ahmed, Abou Daoud, Tirmidzi et Ibn Maja. Mais d'autres ulémas, et ce qui est de suivi en nos jours, on riposté qu'il y a eu une dot et un nouveau contrat de mariage. Ils ont jugé aussi que, si la période de viduité expire sans la conversion du mari, le premier contrat sera nul. Une autre opinion stipule que, après l'écoulement de la période de viduité, la femme aura le choix: ou bien elle se conformera au premier contrat du mariage, ou bien elle le considèrera nul et pourra ainsi se remarier, et ceci en se référant à l'opinion d'Ibn Abbas qui était la même que celle du premier groupe d'ulémas, c'est à dire: sans dot ni un nouveau contrat de mariage.

«Toutefois, rendez leur dot à leurs époux» c'est à dire: «Donnez aux anciens maris polythéistes de ces femmes converties ce qu'ils ont dépensé comme dot. **«Vous pouvez alors vous-mêmes les prendre pour épouses mais à condition de les doter»** et aussi après l'écoulement de leur période de viduité et en présence du tuteur et des témoins etc.

Dieu - à Lui la puissance et la gloire - défend également à Ses fidèles serviteurs d'épouser les femmes idolâtres ou de continuer leur vie conjugale si elles sont comme telles, en leur ordonnant: **«Ne restez pas mariés à des femmes infidèles»** A cet égard, il est cité dans le Sahih que, après avoir conclu le traité de paix avec les idolâtres Qoraïchites le jour de Houdaybya, le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- reçut une foule des femmes musulmanes. Dieu alors lui fit cette révélation: **«O croyants, lorsque des musulmanes se réfugient chez vous...** jusqu'à: **«Ne restez pas mariés à des femmes infidèles»**. 'Omar Ben Al-Khattab répudia deux femmes dont l'une se maria d'avec Mou'awiya Ben Abi Soufian et l'autre avec Safwan Ben Oumayya.

Az-Zouhari a dit: «Ce verset fut révélé au Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- alors qu'il se trouvait dans la vallée de Houdaybya. Après avoir conclu ce traité de paix d'après lequel il devait leur rendre celui qui fuit leur camp. Quand fut le tour des femmes le Verset fut descendu suivant lequel on doit rendre la dot de la femme musulmane à son mari polythéiste et de même chaque polythéiste doit rendre la dot de la femme musulmane si elle quitte son mari pour rejoindre le premier. Cet ordre divin est donné en vertu du traité conclu entre les deux partis.

«Exigez d'elles le remboursement de votre dot, de même que les infidèles pourront l'exiger des croyantes qu'ils répudieront». Comme on l'a montré auparavant, chaque mari peut exiger la dot de sa femme qui le quitte pour rejoindre l'autre camp. **«Telle est la loi qu'Allah vous impose»** en concluant la paix avec les idolâtres et exceptant les femmes de ses clauses. Tout revient à Dieu qui tranche entre les hommes, car Il est Savant et Sage et connait parfaitement ce qui leur convient pour assurer leur intérêt.

«Si quelqu'une de vos femmes passe du côté des infidèles, et que vous fassiez sur eux un butin, remboursez leurs dots à ceux que leurs femmes ont abandonnés..» Moujahed et Qatada l'ont commenté en disant: «Ceci concerne les incrédules qu'aucun pacte ne les lie aux fidèles. Si une femme apostasie et va rejoindre les mécréants sans que ceux-ci remboursent la dot à son mari, ainsi si une femme se convertit et passe au camp des musulmans on ne doit rien à son mari mécréant. Mais au cas où on paye au premier on doit le faire également au deuxième.

Quant à Ibn Abbas, il a dit: «Si une femme d'un émigré (musulman) apostasie et s'enfuit chez les idolâtres, le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- donne à ce mari, en compensation, l'équivalent de la dot ou de ce qu'il a dépensé pour son entretien -du butin acquis des idolâtres» Ce commentaire ne contredit pas le premier car, si l'on peut récupérer la dot ce sera parfait, sinon on peut en compenser le mari des biens du butin.

يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّبِيُّ إِذَا جَآءَكَ ٱلْمُؤْمِنَٰتُ يُبَايِعْنَكَ عَلَىٰٓ أَن لَّا يُشْرِكْنَ بِٱللَّهِ شَيْـًٔا وَلَا
يَسْرِقْنَ وَلَا يَزْنِينَ وَلَا يَقْتُلْنَ أَوْلَٰدَهُنَّ وَلَا يَأْتِينَ بِبُهْتَٰنٍ يَفْتَرِينَهُۥ بَيْنَ أَيْدِيهِنَّ
وَأَرْجُلِهِنَّ وَلَا يَعْصِينَكَ فِى مَعْرُوفٍ ۙ فَبَايِعْهُنَّ وَٱسْتَغْفِرْ لَهُنَّ ٱللَّهَ ۖ إِنَّ ٱللَّهَ غَفُورٌ
رَّحِيمٌ ١٢

yâ ’ayyuhâ-n-nabiyyu ’iḏâ ǧâ’aka-l-mu’minatu yubâyi‘naka ‘alâ ’a-l-lâ yušrikna bi-L-Lâhi šay’an walâ yasriqna walâ yaznîna walâ yaqtulna ’-awlâdahunn walâ ya’tîna bi-buhtânin yaftarînahu bayna ’aydihinna wa ’-arjulihinna walâ ya‘ṣinaka fî ma‘rûfin fabâyi‘hunna wastaġfir lahunna-L-Lâha ’inna-L-Lâha Ġafuru-r-Raḥîmun (12).

O Prophète, si des croyantes te demandent de se convertir en s’engageant à ne pas donner d’associés à Allah, à ne pas voler, à ne pas commettre l’adnltère, à ne pas tner leurs enfants ou à en reconnaitre faussement et à ne transgresser aucun bon principe, accepte leur conversion et appelle le pardon d’Allah sur elles. Allah est toute indulgence et compassion. (12).

'Ourwa rapporte que 'Aicha -que Dieu l'agrée- lui a raconté que le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- éprouvait par ce verset toute femme immigrante qui venait à lui. Toute femme qui était prête à se conformer à ces principes, il lui répondait: «J'accepte ton serment d'allégeance sans la lui serrer la main. Et Aicha d'ajouter: «Le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- n'a jamais serré la main à aucune femme».

L'imam Ahmed rapporte que Oumayya Ben Raqiqa (la sœur de Khadija et la tante maternelle de Fatima) lui a raconté: «Je vins auprès du Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- en compagnie d'autres femmes pour lui prêter serment d'allégeance. Il nous stipula de nous conformer au contenu de ce verset. Il nous ajouta: «Dans la mesure de votre capacité». Nous lui répondîmes: «Dieu et Son Messager sont plus compatissants envers nous que nous le sommes envers nous-mêmes. O Messager de Dieu, ne vas-tu pas nous serrer la main?» Il répliqua: «je ne donne une poignée de main à aucune femme. Mon comportement vis-à-vis d'une seule femme est le même

vis-à-vis d'une centaine» ***(Rapporté par Ahmed, Tirmidzi et Nassaï).***

Salam Bent Qaïs -qui était une des tantes maternelles du Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- et qui avait prié derrière lui au moment où la Qibia était d'abord Jérusalem puis la Ka'ba a rapporté: «je vins vers le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- en compagnie d'autres femmes Ansariennes pour lui prêter serment de fidélité. Il nous dit: «A condition de n'associer rien à Dieu, à ne pas voler, à ne pas forniquer, à ne pas tuer nos enfants, à ne pas commettre une infâmie ni avec nos mains ni avec nos pieds et à ne plus lui désobéir en ce qui est convenable». Puis il ajouta: «et à ne plus tricher vos maris». Nous lui prêtâmes ce serment et partîmes. Chemin faisant, je dis à une femme de retourner chez lui pour lui demander comment une femme peut tricher son mari?. En l'interrogeant sur ce point, il lui répondit: «Tu prends de ses biens -ou son argent- pour le donner à un autre à son insu» ***(Rapporté par Ahmed).***

On a rapporté que le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- acceptait ce serment de fidélité de la part des femmes toujours dans un jour de fête comme a dit Ibn Abbas: «J'ai assisté à la prière de la fête du Fitr (la rupture du jeûne) avec le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- et plus tard avec Abou Bakr, 'Omar et 'Othman. Tous faisaient la prière avant la Khoutba (le prône). Le Prophète de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- (après avoir fait la prière) descendit de la chaire. Il me semble encore le voir faire un signe aux fidèles de garder leurs places. Puis il se dirigea vers les rangs des femmes en se frayant un chemin entre les rangs des hommes, accompagné de Bilal. Il récita alors: **«O Prophète, si des croyantes te demandent de se convertir en s'engageant à ne pas d'associer à Allah, à ne pas voler, à ne pas commettre l'adultère, à ne pas tuer leurs enfants ou à en reconnaitre faussement et à ne trangresser aucun bon principe...»** jusqu'à la fin du verset. En le terminant, il s'adressa aux femmes: «Acceptez-vous cela?». Une seule femme répondit en disant: «Oui, ô Messager de Dieu». Al-Hassan (un des rapporteurs du hadith) ignore quelle était cette femme. Le Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- leur ordonna de faire l'aumône. Bilal, ensuite, étala le pan de son vêtement et les femmes y lancèrent les bagues et les anneaux»

(Rapporté par Boukhari)[1].

Dans une autre version rapportée par Ibn Abbad, il a dit que le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- demanda à Omar Ben Al-Khattab de dire aux femmes: «que le Messager de Dieu accepte votre serment d'allégeance à condition de ne donner aucun associé à Dieu». Hind la fille de 'Outba Ben Rabi'a, qui avait fendu la poitrine de Hamza, était déguisée parmi les autres femmes, lui demanda: «Comment acceptes-tu une chose que tu n'as pas acceptée des hommes?» Il la regarda et dit à Omar: «Dis-leur: «de ne plus voler». Et Hind de répliquer: «Par Dieu, je ne prends de l'argent de Abou Soufian que des sommes insignifiantes, et je ne sais pas si elles me sont licites ou non». Abou Soufian, qui était présent lui dit: «Ce que tu as pris auparavant, je ne t'en demande pas compte et ce qui reste est licite pour toi». Le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- rit en entendant cela et reconnut la femme, puis il continua: «de ne plus commettre l'adultère» Et Hind d'objecter: «O Messager de Dieu, une femme libre peut-elle forniquer?» - Non, lui répondit-il, une femme libre ne commet plus l'adultère. Et de continuer: «De ne plus tuer leurs enfants.» Hind s'écria alors: «C'est toi qui les as tués le jour de Badr, toi et eux le connaissez très bien». Il poursuivit: «de ne commettre aucune infâmie ni avec leurs mains ni avec leurs pieds, et de ne désobéir pas en ce qui est convenable». Ibn Abbas ajouta: «Il leur défendit de se lamenter et pousser des gémissements sur le mort. A savoir qu'à l'époque de la Jahilia les femmes déchiraient les encolures de leurs robes, égratignaient leurs visages, se coupaient les

---

(1) عن ابن عباس، قال: شهدت الصلاة يوم الفطر مع رسول الله ﷺ وأبي بكر وعمر وعثمان، فكلهم يصليها قبل الخطبة ثم يخطب بعد، فنزل نبي الله ﷺ، فكأني أنظر إليه حين يجلس الرجال بيده، ثم أقبل يشقهم حتى أتى النساء مع بلال فقال: ﴿يا أيها النبي إذا جاءك المؤمنات يبايعنك على أن لا يشركن بالله شيئاً ولا يسرقن ولا يزنين ولا يقتلن أولادهن ولا يأتين ببهتان يفترينه بين أيديهن وأرجلهن ولا يعصينك في معروف﴾ حتى فرغ من الآية كلها، ثم قال حين فرغ: «أنتن على ذلك؟»، فقالت امرأة واحدة ولم يجبه غيرها: نعم يا رسول الله. لا يدري حسن من هي، قال: فتصدقن، قال: وبسط بلال ثوبه، فجعلن يلقين الفتخ والخواتيم في ثوب بلال

cheveux et criaient au malheur» ***(Rapporté par Ibn Jarir)*** D'autres récits ont été rapportés dans le même sens.

«à ne plus tuer leurs enfants» car à l'époque de la Jahiliah les gens tuaient leurs enfants par crainte de la pauvreté comme font de nos jours certaines femmes en se jetant par terre pour avorter pour un but quelconque.

«ou à en reconnaitre faussement» ou suivante une autre traduction qui donne le sens exact de la texte arabe: «à ne plus commettre une infâmie ni avec leurs mains ni avec leurs pieds». Ibn Abbas l'a commenté en disant: «Cela consiste à ne plus attribuer aux maris des enfants qui ne sont pas nés de leurs reins». On cite à l'appui ce hadith rapporté par Abou Daoud dans lequel Abou Houraira a entendu le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- dire: «Toute femme qui introduit chez des gens d'autres qui ne sont pas des leurs (sous-entendant des adultérins) n'aurait rien à attendre de Dieu et Il ne l'admettra pas au Paradis. Tout homme qui renie son (propre) enfant, Dieu ne le regardera plus et le dénoncera devant les premiers et les derniers».

«à ne transgresser aucun bon principe» c'est à dire à ne pas faire un acte inconvenable comme il leur fut ordonné et à s'abstenir du répréhensible. Ibn Abbas a dit que ce fut une condition que le Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- stipula aux femmes. D'après Ibn Zaïd: «Il s'agit d'obéir à Dieu et à Son Messager en tout ce qui rapporte du bien». D'autres ont avancé qu'il leur a interdit de pousser des gémissements sur les morts. Mais Al-Hassan a dit: «Il a pris l'engagement qu'aucune femme ne s'entretienne en tête à tête avec un étranger (un homme qui a le droit de l'épouser) sans la présence d'un Zou-mahram (un homme qui n'a pas le droit de l'épouser) car de telles conversations suscitent le désir sexuel».

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ لَا تَتَوَلَّوْا۟ قَوْمًا غَضِبَ ٱللَّهُ عَلَيْهِمْ قَدْ يَئِسُوا۟ مِنَ ٱلْـَٔاخِرَةِ
كَمَا يَئِسَ ٱلْكُفَّارُ مِنْ أَصْحَٰبِ ٱلْقُبُورِ ﴿١٣﴾

yâ 'ayyuhâ-l-ladīna 'â̂manû la tatawallû qawman ġaḍiba-L-Lâhu '-

alayhim qad ya'isû mina-l-'âhirati kamâ ya'isa-l-kuffâru min 'ashâbi-l-qubûr (13).

O croyants, ne vous alliez pas au peuple qui a encouru la colère d'Allah. Ce peuple n'a pas plus d'espoir en la vie future que les infidèles dans la résurrection de leurs morts. (13).

A la fin de cette sourate, Dieu réitère son ordre de ne plus prendre les incrédules pour amis ou pour patrons. «**Ne vous alliez pas au peuple qui a encouru la colère d'Allah**». Il s'agit des juifs, des chrétiens et de tous les impies qui ont encouru la colère de Dieu et, par la suite, ils ont emérité la malédiction et l'éloignement de Sa miséricorde. S'ils sont comme tels, pourquoi donc alliez-vous avec eux?» «**Ce peuple n'a plus d'espoir en la vie future**» ou d'obtenir une quelconque récompense et le bonheur d'après le jugement de Dieu -à Lui la puissance et la gloire, «**que les fidèles dans la résurrection des morts**». Cette partie du verset fut interprétée de deux façons:

1 - Puisque les incrédules ne croient ni à la résurrection ni au rassemblement au jour dernier, ils désespèrent de se rencontrer avec leurs proches qui gisent dans leurs tombeaux.

2 - Les impies désespèrent de toute récompense dans la vie future tout comme ils désespèrent de tout bien des morts.